



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(958 10)**

Date de convocation :
09/09/2026

Date d'affichage :
09/09/2026

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	14
VOTANTS :	15

Objet :

**SIARP : Avis de la commune
sur l'adhésion des
communes de Chaussy,
Hodent et Wy-dit-Joli-Village**

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 095-219502135-20260924-392026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 39/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Christian SCHMUTZ, Carine ANNEQUIN, Angelo NORIS, adjoints au maire, Nadine LOIZEAU, Jean-Claude BILLAUD, Mickaël BLAYA, Emilie VALETTE, Laetitia DALLEMAGNE, Pauline WEIZMAN, Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES, Inès ANNEQUIN, André LATOUR, Aurélie PAUBERT, conseillers municipaux,

Absent représenté : Dominique LOIZEAU pouvoir à Nadine LOIZEAU

Le quorum est atteint.

M. Angelo NORIS a été désigné secrétaire de séance,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération de Chaussy en date du 11 juin 2026 faisant part de sa volonté de transférer au SIARP les compétences collecte, transport et traitement des eaux usées à compter du 1er janvier 2027,

Vu la délibération de Hodent en date du 29 mai 2026 faisant part de sa volonté de transférer au SIARP les compétences collecte, transport et traitement des eaux usées à compter du 1er janvier 2027,

Vu la délibération de Wy-Dit-Joli-Village en date du 27 mai 2026 faisant part de sa volonté de transférer au SIARP les compétences collecte, transport et traitement des eaux usées à compter du 1er janvier 2027,

Vu la délibération du SIARP en date du 1^{er} juillet 2026 portant adhésion des communes de Chaussy, Hodent, Wy-Dit-Joli-Village et modification des statuts du SIARP, Considérant qu'à partir du 1er juillet 2026, les membres du SIARP dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion des communes de Chaussy, Hodent et de Wy-Dit-Joli-Village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'adhésion de la commune de Chaussy, Hodent et Wy-Dit-Joli-Village au SIARP pour les compétences collecte, transport et épuration des eaux usées (Assainissement Collectif) à partir du 1^{er} janvier 2027.

EMET un avis favorable à la modification des statuts du SIARP.

TRANSMET la présente délibération au Contrôle de Légalité et au SIARP.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Le secrétaire de séance

Brahim MOHA

Angelo NORIS

